



BULLETIN D'ADHESION A CJassociation année 2026

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

QUALITE : ☐ Joueur

.....

☐ Accompagnant

.....

Date de naissance : .../.../.....

TELEPHONE : .../.../.../...

ADRESSE MAIL :@.....

Licence FFG : Club : Département :

Classification :

Je déclare adhérer à CJassociation et verser la somme de (cocher la case de votre choix)

☐ 30€ ☐ 50€ ☐ 70€ ☐ 120€ ☐ 150€ ☐ Autre montant €

Règlement par virement bancaire

Ou je choisi de verser par prélèvement bancaire mensuel la somme de€

Joindre un RIB pour le prélèvement, en dessous de 100 € un rescrit fiscal est possible sur demande.

BENEFICIEZ DE NOTRE OFFRE DE BIENVENUE en page 4

En qualité d'adhérent, membre de CJassociation, je m'engage à lire attentionnément et à respecter le règlement intérieur, à communiquer, promouvoir et me comporter de manière à ne jamais nuire à l'image et ou à l'action de l'association sous peine d'exclusion.

Le règlement intérieur se trouve en page 2 et 3 et doit être paraphé et signé puis renvoyer à k'adresse mail indiquée, à défaut l'adhésion ne peut être considérée comme validée

Date : .../ .../

Signature :



BULLETIN D'ADHESION A CJassociation année 2026

L'adhésion à CJassociation n'est en aucun cas une obligation, ni un droit pour une personne en situation de handicap désirant participer à des compétitions clubs, amateurs ou professionnelles, il s'agit là d'un acte volontaire visant à soutenir et promouvoir l'action de l'association tout en bénéficiant des avantages réservés à ses membres en situation de handicap. CJassociation se réserve cependant le droit d'accepter ou non l'adhésion, le renouvellement d'un de ses membres.

Le montant de la cotisation annuelle est décidé librement par le membre avec toutefois un minimum fixé de 30€, il lui est aussi possible d'opter pour un prélèvement mensuel avec un minimum de 10€

LES AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX GOLFEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Seul les membres en situation de handicap de CJassociation sont susceptibles de pouvoir bénéficier des avantages financiers fournis par l'association en lien avec la pratique golfique.

La prise en charge par CJassociation de certains engagés par les membres en situation de handicap pratiquant la discipline golfique lors de compétitions ou événement organisés par CJassociation ne doit pas être considérée comme un dû par un membre. S'agissant d'une aide versée à la discrétion de CJassociation selon les procédures définies par le conseil d'administration ou le bureau, mais aussi en contrepartie à l'engagement et à la loyauté de ses membres.

Les aides financières aux membres en situation de handicap sont mises en place de la manière suivante et en fonction des fonds dont dispose CJassociation.

Allocation d'une subvention pour l'année en cours afin de contribuer à la réalisation du projet sportif.

Pour se faire le membre doit faire une demande de soutien à CJassociation en remplissant le formulaire prévu à cet effet et devant être motivé par un projet sportif et objectifs en lien directs avec la pratique golfique des personnes en situation de handicap. CJassociation décide ensuite si le projet est soutenu et définit le montant de l'aide financière pouvant être attribuée.

En l'absence de projet sportif ayant fait l'objet d'une demande de subvention auprès de CJassociation.

Il se peut en fonction des fonds dont dispose l'association, qu'une prise en charge partielle, ponctuelle et ou exceptionnelle des frais engagés par le membre en situation de handicap pour participer à des événements golfiques labellisés pour les personnes en situation de handicap soit possible.



BULLETIN D'ADHESION A CAssociation année 2026

OBLIGATION DES MEMBRES

- S'engager à respecter l'étiquette sur et en dehors d'un parcours.
- Se présenter sur les événements en tenue correcte et adaptée de manière à ne pas nuire à l'image et à la notoriété de l'association.
- Démontrer un esprit d'équipe lors des événements organisés par l'association.
- Se comporter de manière respectueuse, constructive, loyale et poli envers les membres et le bureau.
- Ne pas colporter de rumeurs ou fausses informations qui pourraient nuire à l'image et à la notoriété de l'association ainsi qu'à ses membres, quelque soit le support de communication utilisé.

En matière de fonctionnement

Respecter le fonctionnement et les procédures de CAssociation notamment en matière de prise en charge des frais comme décrit précédemment.

Quand et si cela se présente, être force de propositions visant à améliorer le fonctionnement de CAssociation prioritairement auprès des membres du bureau ou du conseil d'administration.

Ne pas interférer dans les actions menées par l'association.

Comportement et étiquette

Accepter et appliquer les procédures de classification, d'éligibilité et les conditions d'accessibilités aux événements organisés par l'association.

En matière de contribution à l'image, à la notoriété et au développement

Faire connaître CAssociation et ses actions dans son entourage et de manière la plus large possible en fonction de son réseau personnel.

Dès que possible promouvoir auprès du grand public, des médias, réseaux sociaux, l'association tout en veillant à en informer au préalable CAssociation.

Autant que faire se peut, dès qu'une occasion se présente, motiver auprès des personnes morales ou physiques à faire des dons quels qu'en soit le montant par virement bancaire sur le compte de CAssociation.

Le membre en situation de handicap autorise CAssociation à utiliser son image en vue de promotion et d'information des activités de CAssociation sous forme de vidéos, de publications imprimées ou numériques ou tous autres formats permettant la diffusion en France et dans le monde entier.



BULLETIN D'ADHESION A CJassociation année 2026

Le non-respect par un membre de toute ou partie de ses obligations l'expose après décision du bureau.

A un courrier d'avertissement lui exposant le ou les faits reprochés.

A la suspension ou l'arrêt de toute aide financière ou remboursement de note de frais par CJassociation au bénéfice du membre.

A l'exclusion et à la perte de sa qualité de membre de CJassociation comme cela est prévu dans les statuts de l'association.

L'adhésion à CJassociation suppose de la part des membres l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur, le soutien des valeurs de solidarité, d'exemplarité, ainsi que le respect de l'état d'esprit, de la politique et des objectifs de l'association.

Nom et prénom du membre : Signature

Date : / /

Bénéficiez de notre OFFRE DE BIENVENUE et recevez en cadeau

À partir de **30€** 1 marque balle, 1 stylo de marquage **50€** 1 marque balle + 1 brosse pulvérisateur, 1 stylo.



70€ 1 brosse pulvérisateur, 1 serviette, 1 stylo.



120€ ou **10€/mois** 1 marque balle + 1 stylo + 1 brosse pulvérisateur + 1 serviette.



Photos non contractuelles sous réserve des stocks disponibles

Adresse mail CJassociation : cjassociation@orange.fr Tel : 0687507338

Adresse postale : 154 rue Gabriel, 16 lotissement les iles 83140 Six Fours les Plages

Loi 1901 N° SIRET : 10891320300015 N° SIREN 108913203